



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

Lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement de LaSalle, qui sera tenue le 8 décembre 2025, à 19 h, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, Montréal, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement sur les dérogations mineures numéro 2101 concernant l'immeuble suivant :

1111, rue Lapierre – (lot 6 380 807)
Dérogation quant aux abris et supports à vélo

Autoriser les abris à vélo d'une hauteur maximale de 3 mètres et les supports à vélo d'une distance minimale de 2 mètres par rapport à un bâtiment dans toutes les marges et les cours alors qu'aucuns ne sont autorisés pour les classes d'usage du groupe « Communautaire », en vertu du *Règlement de zonage 2098*, article 6.4.1, alinéa 3.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 24 novembre 2025.

Simon PROVOST-GOUPIL
Secrétaire d'arrondissement